



## Reclamation de dette caf

Par **Barc**, le **22/03/2019** à **09:08**

Bonjour. Je viens de recevoir un message sur mon courrier électronique que je devais consulter un message dans le site de la caf. Dans le message il me dit que j'ai une dette de 1540 euros due à un trop perçu de la prime à l'activité, allocation de base et allocation logement. En fait j'avais informé la caf que je partais vivre à l'étranger, au mois de juillet car je quittais la France en août, et la caf a bien pris note à ce moment-là de l'adresse (je n'ai pas reçu de courrier recommandé en Espagne). Ils disent dans leur courrier que je dois leur payer le trop perçu (ça correspond pas à ce qu'ils m'ont versé en plus sinon que c'est plus ce qu'ils me réclament) et que si je ne paie pas qu'ils procéderont au recouvrement par tout moyen de droit.

Ma question est si je peux demander une remise totale car je n'ai de ressources ici en Espagne. Je ne travaille pas et je n'ai pas d'allocations ici ni autre ressource.

Merci.

Par **youris**, le **22/03/2019** à **10:15**

bonjour,

même si c'est la CAF qui a commis l'erreur, un indu doit être remboursé.

vous pouvez demander à la caf une remise de dettes sans certitude d'avoir satisfaction.

en principe, les aides de la CAF concernent les résidents en France.

salutations